

FORMATION ADULTES

MODULES INTENSIFS



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'École Nationale des Fleuristes de Paris vous propose trois modules intensifs de formation qui vous permettra de vous former au métier de fleuriste.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Formation pour adultes (être âgé de plus de 26 ans).

Admission sur dossier et si nécessaire entretien de validation du projet professionnel.

Ne pas avoir de contre-indication à la station debout prolongée, à l'exposition au froid et ne pas présenter d'allergies à certaines fleurs, graminées et plantes.

LIEU

École Nationale des Fleuristes de Paris, 3 rue Hassard, 75019 Paris (sous réserve de salle de disponible).

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

Fleurs fraîches fournies par l'école pour les cours d'arrangement floral.

Équipement en vidéoprojecteurs dans toutes les salles de cours.

Suivi de l'apprenant dans l'acquisition des compétences (grilles d'évaluation).

INSCRIPTION À L'EXAMEN

L'inscription à l'examen du CAP en candidature libre est à la charge du stagiaire.

Il convient de se renseigner auprès du rectorat de votre domicile (Service des examens), de la date et du lieu de la prochaine session du CAP.

Contact :

Athéna KONSTANTINIDI
0153 38 62 77

akonstantinidi@lesfleuristes.com

CARACTÉRISTIQUES

Validation

Certificat de fin de formation.
Possibilité de passer le CAP en candidat libre.

Durée de la formation

Formation complète :
232 heures de cours
Module pratique (160h),
module théorique (40h),
module de révisions (32h)

Niveau à l'issue de la formation

Niveau 3
(examen CAP)

Dates d'inscription à la formation

Toute l'année (dans la limite des places disponibles)

Dates d'inscription à l'examen

Mi-octobre
à mi-novembre

Période d'examen

Mai à juin



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisme certifié pour les actions de formation

4 SEMAINES PRATIQUES

PROGRAMME D'ART FLORAL ET DE TECHNOLOGIE



Semaine 1

- Jour 1** Accueil et présentation de la formation
Première réalisation
Réceptionner et préparer les végétaux
Bouquet simple, flou, champêtre
- Jour 2** Appréhender les aspects de mouvements, la valeur des fleurs et les textures
Bouquets simples, flous, demi-sphérique
- Jour 3** Réaliser des arrangements piqués (centre de table, panier rond...)
Moussage, piquage (technique du rayonnement et du parallèle)
- Jour 4** Visiter/découvrir le MIN de Rungis
Intervenants du secteur, appréhender les notions d'achats
Bouquets simples, flous, demi-sphérique
- Jour 5** Connaître les différents lieux de vente (traditionnel, libre-service, jardinerie...)
Révisions

Semaine 2

- Jour 6** Variations autour du bouquet
- Jour 7** Réaliser un travail de type événementiel sur le thème du mariage
Centre de table, couronne, composition de buffet, bouquet de banc d'église
- Jour 8** Visite extérieure de type jardin des plantes, jardin botanique
Définition - Travaux simples, arrangements commerciaux
- Jour 9/10** Réaliser un travail de type événementiel
Deuil
Gerbe à la main, piquée, Gerbe à la main, piquée, devant de tombe, coussin...
Révisions

160 heures de cours – 20 jours

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

Le tarif pour l'année scolaire 2022-2023 est de 3 520 €

Semaine 3

- Jour 11** Réaliser des travaux contemporains, appréhender les nouvelles tendances
- Jour 12** Travailler les bouquets sous différentes variations
Bouquet rond, structure simple, bouquet en hauteur, emballage commercial
- Jour 13** Intégrer dans un travail floral les notions de style
Style décoratif, linéaire, travail floral en utilisant des végétaux type exotique
- Jour 14** Réaliser de grandes compositions coupe et corbeille pour mariage
- Jour 15** Travailler le décoratif fluide et/ou cascade
Ornement porté, bouquet de mariée
Révisions

Semaine 4

- Jour 16** Travail autour de la table – Réaliser une composition et un bouquet en respectant une fiche technique
Centres de table, décor de buffet, créer différents supports
- Jour 17** Co-construire en groupe des réalisations d'ampleur
Arche fleurie, portique...
- Jour 18/19** Préparer et finaliser un grand décor
Travailler en mode projet
- Jour 20** Démonter le décor
Révisions

À l'initiative des formateurs, des intervenants extérieurs pourront être sollicités.

Le calendrier est susceptible d'évoluer en fonction de la période de l'année.

École Nationale des Fleuristes - Paris - 3 rue Hassard, 75019 Paris

Contact : Athéna KONSTANTINIDI

01 53 38 62 77 - akonstantinidi@lesfleuristes.com

SEMAINE THÉORIQUE

PROGRAMME VENTE/CONSEIL, EEJS,
ART APPLIQUÉ ET BOTANIQUE



Semaine théorique préparatoire au CAP fleuriste

VENTE-CONSEIL ET MISE EN VALEUR DE L'OFFRE

- Présentation des épreuves (PSE et Vente-Conseil)
- Présentation du dossier professionnel du candidat
- Le marché des végétaux d'intérieur
- La vente-conseil en fleuristerie (particularités et méthodologie)

Les différentes phases de la vente en fleuristerie :

- Accueillir le client
- Rechercher les besoins et savoir préciser la demande
- Argumenter et conclure la vente
- La transmission florale
- La TVA en fleuristerie et la facturation
- Simulations de ventes-types (Vente directe et transmission florale)
- Les documents usuels en fleuristerie
- L'attractivité du point de vente
- Les services au client
- Le traitement des réclamations
- Le métier et l'environnement professionnel (technologie professionnelle)
- Environnement économique, juridique et social
- Zoom sur le droit social
- Zoom sur les formes juridiques

BOTANIQUE - RECONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX

- Classification : reconnaissance des végétaux,
- Appareil végétatif : racines, tiges, feuilles, les différentes parties constituant un végétal
- Appareil reproducteur : fleurs, pollinisation, fruits, graines, fécondation
- La Cellule : La multiplication cellulaire des tissus

ART APPLIQUÉ

- Savoirs fondamentaux : Terminologie, formes et volumes, techniques
- Reproduction d'après document de plusieurs types de bouquets (rond, linéaire, jaillissant, retombant) La couleur : notions principales (complémentaires pastels, ombres colorées, dégradé, camaïeu)
- Sujet CAP : "bouquets de mariée"
- Sujet CAP : "broche végétale"
- Autres sujets CAP

40 heures de cours – 5 jours

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

Le tarif pour l'année scolaire
2022-2023 est de 880 €

Matériel à prévoir pour le cours de dessin :

Crayons de couleur

5 tubes de gouaches (blanc, rouge, noir, bleu, jaune)

1 pinceau rond, souple, taille moyenne (martre ou nylon)

Du papier canson (A3 et A4)

Un crayon à papier HB

1 gomme

Prérequis :

Des vidéos répondant au référentiel botanique seront à visualiser

MODULE DE RÉVISIONS AU CAP

PROGRAMME DE RÉVISIONS PRATIQUES



4 jours de révisions pratiques, programmés chaque année avant l'examen

Jour 1 Bouquets liés

Jour 2 Réalisations piquées

Jour 3 Techniques de petits montages, bouquets de mariée

Jour 4 CAP Blanc (arrangement floral)

32 heures de cours – 4 jours

du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h30

Le tarif pour l'année scolaire
2022-2023 est de 704 €

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET MODALITES PRATIQUES



1. OBJET

Toute inscription à une session de formation ou commande de formation implique, de la part du futur stagiaire et de son établissement, l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'inscription et d'établissement de la convention de formation qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2. INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles, à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le stagiaire et de son règlement ou de l'accord de prise en charge.

La confirmation de l'enregistrement de l'inscription sera envoyée au stagiaire au plus tard 3 semaines après réception par nos services. Les inscriptions sont retenues et confirmées dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. Nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible aux formations que vous souhaitez suivre en raison de l'effectif limité que nous maintenons dans chaque stage. Si vous souhaitez en connaître les dates et les tarifs, veuillez nous contacter ou consultez notre site : www.lesfleuristes.com

Pour chaque inscription, sont adressés :

- une convention de formation est adressée au stagiaire au plus tard trois semaines avant le début de la formation. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation sous peine d'annulation de l'inscription sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du stagiaire. La convention de formation est réputé valide et entre en vigueur à réception par l'École Nationale des Fleuristes de Paris.
- une convocation (à présenter sur le lieu de formation) comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires, accès.

3. DEROULEMENT DES FORMATIONS

Dès le début de la formation, vous serez accueilli par le formateur. Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par courrier (postal ou électronique), soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence sera signée par le stagiaire.

Des supports pédagogiques, une trousse à outils et un tablier sont remis à chaque stagiaire en début de formation. Sera également joint le "Règlement intérieur" de l'établissement. À l'issue de chaque module, une enquête de satisfaction sera envoyée à chaque stagiaire. Elle sera analysée très soigneusement par notre commission pédagogique et nos formateurs, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos stages. L'École Nationale des Fleuristes de Paris délivrera également une attestation de fin de formation. Une attestation de présence est envoyée à l'établissement employeur et/ou à l'OPCO selon demande.

Évaluation - Tout au long de la formation, un dispositif adapté, constitué d'exercices d'application, d'études de cas ou de mises en situation permet aux stagiaires et au formateur d'évaluer le niveau des acquis des participants au regard des objectifs de compétence.

Inscription à l'examen du CAP Fleuriste : l'inscription à l'examen du CAP en candidature libre est à la charge du stagiaire. Il lui appartient de vérifier les dates d'inscription sur le site de la maison des examens (généralement, elle s'effectue chaque année de mi-octobre à mi-novembre pour l'examen de juin). L'École Nationale des Fleuristes de Paris ne sera en aucun cas responsable en cas d'oubli ou d'erreur d'inscription.

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE – COPYRIGHT

L'École Nationale des Fleuristes de Paris est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à chaque stagiaire : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...).

A ce titre, sans accord exprès formel de l'École Nationale des Fleuristes de Paris, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, diffusion. Le stagiaire engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. L'École Nationale des Fleuristes de Paris demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le stagiaire. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

5. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses formations ainsi que des différentes manifestations (visites, évènements, concours) auxquelles participent ses apprenants, l'école Nationale des Fleuristes peut être amenée à réaliser des captations de photos et de vidéos. Ces photos ou vidéos sont essentielles à la communication interne et externe de l'école et également à la promotion du métier.

En intégrant l'école, vous acceptez de donner votre autorisation à l'école pour prendre ou faire prendre des photographies ou vidéos de votre personne, individuellement ou au sein d'un groupe de personnes, sous réserve que l'usage de ces photographies ou vidéos soit strictement limité à :

- La constitution et la diffusion de supports internes sur papier ou numériques tels que annuaires, « trombinoscopes », sites Internet ou Intranet de l'établissement, publications internes de toute nature, affiches
- La diffusion sur des supports externes sur papier ou numériques tels que les réseaux sociaux et plus généralement les SEA*, des publications externes, affiches,

dans le respect de votre réputation, de votre dignité et de votre vie privée pourront être réalisées. La présente autorisation est donnée sans limite de durée. Toute personne majeure a la possibilité de refuser de donner son consentement. Dans ce cas, elle doit le signaler par courrier à l'attention du Directeur – École Nationale des Fleuristes de Paris – 3, rue Hassard – 75019 Paris.

*SEA (Search Engine Advertising) : Le SEA désigne l'utilisation de liens commerciaux ou publicitaires sur les moteurs de recherche.

6. REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du stagiaire de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'École Nationale des Fleuristes de Paris. A la fin de sa formation le stagiaire s'engage à répondre à l'ensemble des enquêtes qui lui seront communiquées.

7. REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations, le stagiaire accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de l'École Nationale des Fleuristes de Paris) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

8. CONDITIONS FINANCIERES

Pour l'année scolaire 2022-2023, le prix de l'action de formation est fixé à 3520 € net pour le module pratique, à 880 € net pour le module théorique et à 704 € net pour le module de révisions (organisme non soumis à la TVA). Le paiement s'effectue par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de l'UNF. Une facture correspondant au montant du financement de la formation sera remise en fin de formation.

9. ANNULATION et DEDOMMAGEMENT

Dans un délai de dix jours ouvrés minimum avant le début de la formation, la stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé réception (cet article s'annule si la formation a débuté). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Dans le cas d'une cessation anticipée de la formation imputable au stagiaire en dehors du cas de force majeure évoqué ci-dessous, le financement intégral de la formation est dû pour 90 % de son montant.

Si par suite de force majeure dûment reconnue (décès, maladie), le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seuls les jours de présences sont dus.

10. DROIT APPLICABLE

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les Tribunaux civils de PARIS seront seuls compétents pour régler le litige.

11. PROTECTION DES DONNEES

Les données à caractère personnel recueillies par l'École Nationale des Fleuristes de Paris font l'objet de traitements pour assurer la gestion des sessions de formation. Elles ne seront pas cédées à des tiers.

L'adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusion d'informations.

Le stagiaire bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et opposition aux traitements pour motif légitime en faisant sa demande par courriel à l'adresse : ecole@lesfleuristes.com